

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 07 MAI 2015 A 19H30 A SAINT JUST CHALEYSSIN**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice	Présents	Votants
	36	30	34

L'an 2015, le jeudi 07 mai 2015, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Just Chaleyssin, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 30 Avril 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonay); REY Christian, MAGNARD Corinne, SAUGEY Catherine (Diémoz); CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGININ Daniel, CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain, VAILLANT Evelyne (Roche); LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, CASTAING Patrick (Saint Georges d'Espéranche); HUGOU Isabelle, MUSTI Murielle, GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, FARAUULT Patrick, (Valencin).

**Absents:** BERGERET Julian, PORTAL Philippe

**Procurations :** NEPLE Alain donne procuration à MAGNARD Corinne  
JALOUX Isabelle donne procuration à NEDJAM Angèle  
TERRY Joël donne procuration à CASTAING Patrick  
CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert

## 1. COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 26/03/2015 ET 09/04/2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les comptes-rendus des séances du 26 mars 2015 et du 09 avril 2015.

## 2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION – n° 14/006 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPLA SARA pour la construction de l'EAJE situé à St Just Chaleyssin

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA), 17, avenue du bourg à l'Isle d'Abeau. Elle a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un équipement pour la petite enfance sur la commune de Saint Just Chaleyssin (38540) pour un montant de 17 280€ TTC.

DECISION – n° 14/007 – Bail avec la mairie d'Heyrieux pour les locaux du PIJ

Le bail conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la Mairie d'Heyrieux pour les locaux du PIJ – Point Information Jeunesse, est renouvelé à titre gracieux pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

DECISION – n° 15/001 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPLA SARA pour l'étude de faisabilité de la démolition de l'EHPAD les Colombes

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA), 17, avenue du bourg à l'Isle d'Abeau. Elle a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étude de faisabilité de la déconstruction de l'EHPAD situé à Heyrieux et est consentie pour un montant de 1 200€ TTC.

Vu les résultats de la mise en concurrence lancée le 11 février 2015,

Un marché passé en procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et SAS JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond ARON CS 80547 Saint Martin Sur le Pré 51013 CHÂLON EN CHAMPAGNE Cedex.

Le présent contrat a pour objet la fourniture et déploiement d'un logiciel d'instruction des documents d'urbanisme, SIG et prestations associées à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné d'un montant de 16 220 euros H.T.

Le logiciel d'instruction des documents d'urbanisme, SIG et prestations associées fera l'objet d'un contrat de maintenance pour un montant de 801 euros H.T. par an.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif 2014 du budget principal, établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2014, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	8 939 602.94	10 002 899,75
Résultat de l'exercice 2013 reporté		50 000.00
Résultat d'exécution	8 939 602.94	10 052 899.75
<b>Solde d'exécution + 1 113 296.81</b>		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	594 442.87	1 396 947,77
Reports de l'exercice 2013		2 006 962.03
Résultat d'exécution	594 442.87	3 403 909.80
<b>Solde d'exécution + 2 809 466.93</b>		
Restes à réaliser à reporter en 2015	872 030.91	
Résultat cumulé	1 466 473.78	3 403 909.80
<b>Solde cumulé + 1 937 436.02</b>		

Hors présence du Président et sous la présidence du 1er Vice-Président,

### 4. COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la concordance du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014,
- D'APPROUVER le compte de gestion 2014 du budget principal.

### 5. AFFECTATION DES RESULTATS 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 – budget principal - au budget de l'exercice 2015 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 063 296,81
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 000,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 113 296,81</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 809 466,93
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-872 030,91
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 113 296,81</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	763 296,81
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	350 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

## 6. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER une décision modificative n° 1 du Budget Primitif Principal 2015, qui s'équilibre à 814 501 € en fonctionnement et à 2 128 765 € en investissement, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-0 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
D-61522-1 : Bâtiments	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-1 : Maintenance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-0 : Etudes et recherches	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-0 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	186 001,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186 001,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6554-8 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	237 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358-7 : Autres groupements	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>245 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-0 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 417,00 €
R-73112-0 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 395,00 €
R-73113-0 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 180,00 €
R-73114-0 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 786,00 €
R-7323-0 : F.N.G.I.R.	0,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €
R-7331-8 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,00 €	0,00 €	0,00 €	237 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8,00 €</b>	<b>404 778,00 €</b>
R-74124-0 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 304,00 €
R-74126-0 : Dotation de compensation des groupements de communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 216,00 €
R-748314-0 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	5 711,00 €	0,00 €
R-74834-0 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,00 €
R-74835-0 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 923,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 712,00 €</b>	<b>65 443,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>814 501,00 €</b>	<b>5 720,00 €</b>	<b>820 221,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001-0 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 809 466,00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 809 466,00 €</b>
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	186 001,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186 001,00 €</b>
R-1068-0 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	763 296,00 €